Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
075-200075224-20250625-2025-46-CS-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 02/07/2025

******

CONTRAT DE PARTENARIAT 2025-2030

ENTRE

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

SEINE GRANDS LACS

ET

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

******

Version du 17 juin 2025

ETABLI ENTRE :

Le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs, établissement public à caractère administratif, dont les statuts révisés ont été approuvés par délibération n°2025-14/CS du Comité syndical en date du 19 mars 2025,

Dont le siège est situé au 12 rue Villiot à Paris 12ème

Représenté par son Président en exercice, dûment habilité par délibération du Comité syndical n°2025-46/CS du 25 juin 2025 ;

Ci-après désigné par « **Seine Grands Lacs** ».

D'une part,

ET

L'agence de l'eau Seine-Normandie, établissement public à caractère administratif de l'État, créée par l'article L. 213-8-1 du code de l'environnement, inscrit à l'INSEE sous le numéro 18 750 009 500 026, représentée par sa directrice générale,

Dénommée ci-après "**l'agence**".

D'autre part,

PREAMBULE

Vu le Code de l'environnement,

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine-Normandie en vigueur,

Vu le Plan de gestion du risque inondation du bassin Seine-Normandie en vigueur et les stratégies locales de gestion des risques d'inondation présentes sur le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs,

Vu la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie adoptée par le Comité de bassin le 5 octobre 2023 et son annexe 6 relative au programme d'actions et d'études issu du rapport du préfet sur l'hydrologie de la Seine et du plan eau,

Vu le 12è programme d'intervention de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

Vu les programmes d'action de prévention des inondations (PAPI) mis en œuvre sur le bassin versant Seine-amont, territoire de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs,

Vu le protocole d'accord entre l'agence de l'eau et l'EPTB Seine Grands Lacs du 13 avril 2017,

Vu les contrats de partenariat entre l'agence de l'eau et l'EPTB Seine Grands Lacs signés le 27 février 2018 puis le 10 mars 2020,

Vu la délibération n° CA 19-23 du 12 juillet 2019, modifiée, relative à la délégation des attributions du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie à la directrice générale et notamment son article 3 déléguant à celle-ci la conclusion des contrats ne comportant aucun engagement financier prévisionnel

Vu la délibération n°2025-46/CS du Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs du 25 juin 2025 approuvant le présent projet de contrat de partenariat,

Considérant que Seine Grands Lacs et l'agence de l'eau ont des objectifs communs sur le bassin amont de la Seine en matière de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, de préservation, de gestion et de restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides, de prévention des inondations et d'adaptation au changement climatique,

Considérant qu'il est souhaitable d'organiser une synergie optimisée entre l'EPTB Seine Grands Lacs et l'agence de l'eau pour développer, promouvoir et réaliser les opérations à mener pour atteindre ces objectifs,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE I – OBJET DU CONTRAT

Le contrat a pour objet de coordonner les actions et interventions de Seine Grands Lacs et de l'agence de l'eau, pendant la durée de son 12è programme d'intervention – 2025-2030,

en matière de déploiement de solutions fondées sur la nature pour accroitre la résilience du territoire face au changement climatique, notamment les zones d'expansion des crues et les zones humides.

Ce contrat respecte le principe de subsidiarité des collectivités présentes sur le périmètre de reconnaissance et ne préjuge pas des décisions ultérieures que prendront les EPCI compétents. Il pourra donc être adapté en conséquence.

Il a pour objet de poursuivre les actions engagées lors des précédents contrats 2017-2018 et 2019-2024.

ARTICLE II - PERIMÈTRE D'INTERVENTION

Le périmètre du contrat correspond au périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs à savoir le bassin de la Seine et de ses affluents en amont de sa confluence avec l'Oise. Les actions inscrites au présent contrat sont mises en œuvre par Seine Grands Lacs.

ARTICLE III - OBJECTIFS ATTENDUS

Les objectifs généraux du présent contrat visent à organiser la mise en œuvre opérationnelle du protocole d'accord du 13 avril 2017 entre les deux parties.

Ceux-ci participent à l'atteinte des objectifs :

- de la stratégie d'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique,
- du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Seine-Normandie en vigueur,
- du Plan de Gestion des Risques d'Inondation du bassin Seine Normandie en vigueur et des Stratégies Locales de Gestion des Risques d'Inondation présentes sur le périmètre de reconnaissance de l'EPTB Seine Grands Lacs.

4 sujets constituent des objectifs prioritaires du présent contrat :

- l'animation sectorielle, en appui des structures GEMAPIennes du territoire, pour la préservation et la restauration de la fonctionnalité des zones d'expansion des crues naturelles, avec passage de la connaissance à l'action, via notamment l'appui à la réalisation des projets de restauration auprès des maîtres d'ouvrage compétents,
- l'animation sur les territoires RAMSAR de la Champagne humide, en insistant sur la réalisation des inventaires des zones humides et leur intégration dans les documents d'urbanisme,
- l'intégration renforcée des solutions fondées sur la nature dans les stratégies et les actions des PAPI du territoire de Seine Grands Lacs,
- la connaissance de l'impact du changement climatique sur la ressource en eau et l'évaluation de la vulnérabilité des territoires aux aléas inondation et sécheresse ; notamment la vulnérabilité des lacs-réservoirs et leur mode de gestion en lien avec le PIREN-Seine et avec les études de volumes prélevables menées sur le territoire de Seine Grands Lacs.

De manière secondaire, le présent contrat porte aussi sur le suivi non récurrent de la qualité des eaux des quatre lacs-réservoirs.

ARTICLE IV – COORDINATION ET PROGRAMMATION CONCERTÉES DES OPÉRATIONS

Une coordination des actions développées et soutenues par les deux partenaires, dont la nature est précisée dans l'article I, est organisée avec la recherche d'une cohérence technique dans le respect des priorités de chacun.

Un programme prévisionnel annuel des opérations d'intérêt commun est établi conjointement et annuellement par les deux partenaires. Ce programme prévisionnel sera révisé et validé annuellement par le Comité de pilotage.

Un programme prévisionnel pour la période 2025-2030 est joint en *annexe*.

ARTICLE V - MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU CONTRAT

Seine Grands Lacs s'engage à mettre en œuvre les actions inscrites en annexe au présent contrat de partenariat et l'agence de l'eau s'engage à les étudier de manière prioritaire. Les aides financières de l'agence sont attribuées selon les règles du programme en vigueur au moment de leur attribution et dans la limite de ses contraintes budgétaires. Un comité de pilotage est constitué et chargé :

- de définir les orientations du programme d'actions,
- d'examiner et de valider la liste et la coordination des actions,
- de valider annuellement le bilan consolidé du contrat,
- de valider l'évaluation du contrat à son issue.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il est composé au minimum :

- du président de l'EPTB Seine Grands Lacs ou de son représentant,
- de la directrice générale de l'agence de l'eau ou de son représentant.

Chacun pouvant se faire accompagner des collaborateurs de son choix en fonction de l'ordre du jour.

ARTICLE VI - DURÉE DU CONTRAT, – AVENANT, - RESILIATION

VI – 1 Durée du contrat

Le présent contrat court sur la durée du 12^{è} programme de l'agence, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2030.

VI – 2 Avenant

Le contrat peut faire l'objet d'avenants après consultation du comité de pilotage et accord des instances délibérantes des signataires.

VI – 3 Résiliation

Le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties à tout moment sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

Fait à le

Le Président de l'EPTB Seine Grands Lacs,	La Directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie
Patrick Ollier	Sandrine Rocard

Annexe – Programme prévisionnel d'actions 2025-2030

Le présent descriptif définit les actions que souhaite porter Seine Grands Lacs à l'intérieur de son périmètre d'intervention (le bassin amont de la Seine jusqu'à sa confluence avec celui de l'Oise) dans le cadre du présent contrat. Il ne comporte aucun montant.

1- Animation sectorielle, en appui des structures GEMAPIennes du territoire, pour la préservation et la restauration de la fonctionnalité des zones d'expansion des crues (ZEC) naturelles

- Descriptif sommaire et objectifs :

L'ambition de cette animation technique de Seine Grands Lacs est de faire émerger et réaliser des projets de préservation et de restauration de la fonctionnalité des ZEC sur l'ensemble du bassin versant amont de la Seine, périmètre de Seine Grands Lacs. Les objectifs visés à moyen terme sont les suivants :

- Multiplier et mettre en réseau les partenaires sur le territoire, préserver et renforcer leur implication grâce à la mise à disposition d'outils tels que GEMAZEC qui permet d'identifier, de caractériser et de hiérarchiser les ZEC naturelles dont la fonctionnalité doit être restaurée ou en apportant un soutien technique ou méthodologique voire financier
- Travailler sur les solutions pour une acceptabilité des projets de restauration de la fonctionnalité de ZEC naturelles, notamment par la profession agricole en lien avec les structures GEMAPIennes
- Réaliser des ateliers de sensibilisation à la prévention des inondations par les solutions fondées sur la nature auprès des exploitants agricoles, des GEMAPIENS, etc.
- Valoriser les projets de restauration et renaturation de ZEC naturelles par le développement d'indicateurs établis en collaboration avec l'agence de l'eau.

- A ce jour, l'organisation retenue par Seine Grands Lacs pour mener à bien ces missions compte 4 postes I:
  - 1 Chef de pôle et 1 animateur auprès des structures GEMAPIennes, soit 2 postes : dialogue avec les structures GEMAPIennes – **émergence de projets de restauration de la fonctionnalité de ZEC naturelles en s'appuyant sur l'outil GEMAZEC – soutien technique– réalisation d'ateliers afin d'approfondir la coordination avec les partenaires – co-construction de projets - suivi de projets.**
  - 1 poste d'expert géomatique : amélioration et mise à jour des outils (GEMAZEC, VISUZec) : définition et suivi des programmes d'actions qui découlent de ces outils en collaboration avec les structures GEMAPIennes
  - 1 poste d'animateur auprès de la profession agricole : Dialogue avec les agriculteurs et les structures agricoles / relation avec les collectivités GEMAPIennes – Dialogue avec les agriculteurs et les structures agricoles afin de co-construire une méthodologie de travail sur les territoires pour la hiérarchisation des zones de restauration et le type d'accompagnement à mobiliser – Accompagnement des structures GEMAPIennes et agricoles dans la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des exploitations et dans la localisation des sites potentiels de restauration de la fonctionnalité de ZEC naturelles en exploitant l'outil GEMAZEC - co-construction de projets - suivi de projets.

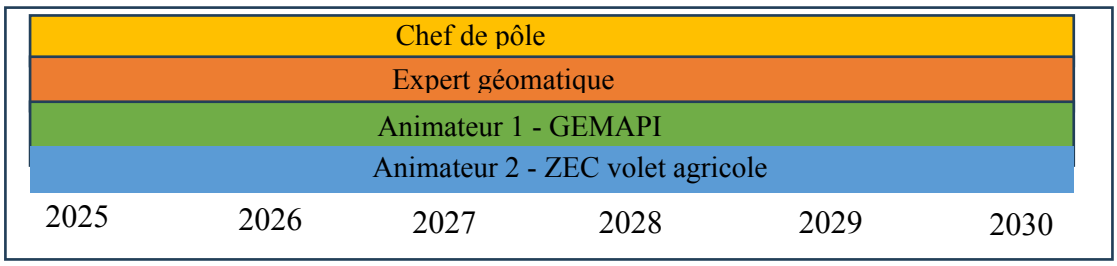

- Périmètre de l'action : tout le territoire d'intervention de l'EPTB

2- Animation sur les territoires RAMSAR de la Champagne humide

- Descriptif sommaire et objectifs :

Le site des « Étangs de la Champagne humide » a été labellisé le 5 avril 1991 au titre de la Convention de Ramsar sur la protection des zones humides d'importance internationale, en raison de ses qualités environnementales et paysagères, en particulier en tant qu'habitat pour de nombreuses espèces d'oiseaux. D'une superficie de 255 800 hectares, il est le plus vaste site Ramsar de France métropolitaine et s'étend sur les départements de l'Aube (10), de la Marne (51) et de la Haute-Marne (52).

Depuis 2022, Seine Grands Lacs assure la co-animation du site avec le PNR de la Forêt d'Orient. Le programme d'animation du site 2023-2025, qui correspond à la fois à un document d'orientation fléchant les actions du site et à un contrat de territoire, comprend pour un montant prévisionnel global de 756 750 € TTC, 23 actions déclinées sur les quatre objectifs majeurs :

1. Développer et valoriser une image et une identité territoriale du site Ramsar des « Étangs de la Champagne humide »,
2. Améliorer les connaissances et développer les pratiques durables,
3. Assurer un aménagement et un développement durables du territoire,
4. Installer une gouvernance et une mise en réseau des acteurs.

- Nature de l'opération : Un nouveau programme d'animation sera défini courant 2025 pour la période 2026-2031. Un poste d'animateur au sein de Seine Grands Lacs est dédié à 100 % à la co-animation du programme de protection pluriannuel.

- Périmètre de l'action : Le site des « Étangs de la Champagne humide »

3- Le programme « ETIAGE »

- Descriptif sommaire et objectifs :

L'étude d'impact socio-économique des étiages sévères (EPTB, 2022) a montré :

- Un bon dimensionnement des ouvrages permettant, lorsqu'ils sont remplis, le maintien de l'ensemble des usages même en cas d'étiage sévère ;
- Une capacité de remplissage limitée en cas d'année sèche entrainant une détérioration du soutien d'étiage et l'entrée du bassin en situation de crise ;
- Un manque de connaissance des besoins des usages et des milieux.

Des questions importantes sont encore sans réponse : en cas de déficit de remplissage des lacs-réservoirs, comment répondre au mieux aux besoins des usages et des milieux ? Quels

sont les besoins du bassin versant, localement et globalement ? Quelles sont les périodes les plus sensibles au soutien d'étiage ?

Sur demande de la DRIEAT en 2024, Seine Grands Lacs a élaboré un programme d'études sur les tronçons soutenus portant sur les débits objectifs d'étiage dans l'objectif de :

- ➢ Fixer des objectifs de débits liés à des vulnérabilités sur le territoire
  - → Amélioration de la connaissance des débits critiques des usages et des milieux
  - → Optimiser le soutien d'étiage en fonction des besoins réels
- ➢ Évaluer la disponibilité future de la ressource en eau
  - → Effet du changement climatique ?
  - → Prospective des usages futurs : centrale EPR à Nogent-sur-Seine, …

- <u>Nature de l'opération</u> : Le programme d'études qui va se dérouler de 2025 à 2030, est décliné en 3 volets.

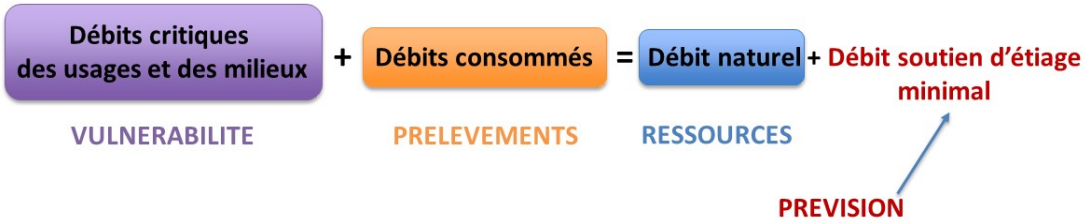

Sur le volet <u>Ressources</u>, SGL en partenariat avec le PIREN-SEINE (Géosciences Mines ParisTech) accueillera un étudiant en thèse (2025-2028) sur l'interaction nappe/rivière pour évaluer le rendement du soutien d'étiage à l'aval du bassin. Une étude statistique sur les probabilités de remplissage des lacs-réservoirs sera réalisée en 2025-2026.

Sur le volet <u>Vulnérabilité</u>, Seine Grands Lacs accompagnera les territoires pour la réalisation de diagnostics de vulnérabilité face aux étiages sévères dont les objectifs sont :

→ Améliorer la connaissance des usages et des milieux aquatiques
→ Croiser les projections d'évolution des usages avec les projections de débits affectés par le changement climatique
→ S'interroger sur la résilience du territoire et l'adaptation de la gestion de la ressource en eau
→ Proposer une stratégie et un programme d'actions concerté pour une gestion durable des ressources en eau dans un contexte de changement climatique

Un diagnostic de vulnérabilité sur un territoire pilote entre Troyes et Nogent sur Seine en partenariat avec l'agglomération de Troyes Champagne Métropole et le SDDEA de l'Aube sera mis en œuvre entre 2025 et 2027.

Sur le volet <u>Prélèvements</u>, une base de données SIG des prélèvements/rejets/transferts par usages présents sur le bassin (Stage et thèse échanges nappe-rivière) sera développée dès 2026.
La connaissance des trois volets permettra à l'EPTB de mieux jauger les besoins du **bassin versant amont de la Seine** afin de calibrer le soutien d'étiage en cas d'étiage sévère.

De plus, Seine Grands Lacs poursuit le développement avec le BRGM du modèle de prévision des étiages (PRESAGES) et sa prise en main opérationnelle afin d'obtenir un outil d'aide à la décision performant à moyen terme.

- Périmètre de l'action : **bassin versant amont de la Seine**

4- Le suivi qualité des eaux des lacs-réservoirs (mission secondaire)

- Descriptif sommaire et objectifs : Suivi de la qualité physico-chimique, phytoplanctonique et sédimentaire des lacs réservoirs de l'EPTB Seine Grands Lacs (Der, Amance, Temple, Orient, Pannecière).
- Nature de l'opération :

Cette mission concerne les 4 lacs réservoirs, ainsi que les cours d'eau périphériques liés (intrants et milieux récepteurs des exutoires.

- Périmètre de l'action : les 4 lacs- réservoirs